

BOURSEUL

Bulletin Municipal - Décembre 2016

Bonn Annø
2017

Activite des IAP

*La salle d'honneur
réaménagée*

*Nouvelle
signalétique
de la commune*

Infos municipales

● NOCES DE PALISSANDRE

Joseph et Thérèse BENOIT se sont dit « Oui » il y a maintenant 65 ans et ils ont souhaité renouveler leurs vœux de mariage ce 2 juillet dernier devant Monsieur Le Maire.

Joseph BENOIT est né au village de la ville Salmon à Bourseul, Thérèse LEBRETON est originaire du village du « Temple » à Plorec-sur-Arguenon. Ils se sont rencontrés à un bal de mariage et, c'est le 21 mai 1951 qu'ils se marieront, dans la commune de résidence de la mariée.

Après être restés quelques années à Plorec, ils reviendront définitivement à « La Ville Salmon » où ils résident toujours, juste à côté de chez leurs fils aîné Daniel.

Deux autres garçons complètent la famille : Pascal et Dominique. Ils ont maintenant 8 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants.

Après avoir travaillé chez divers artisans locaux comme maçon et plâtrier, Joseph décide en 1968 de s'installer à son compte. Il le restera jusqu'en 1986, année du départ en retraite. Thérèse avait suffisamment de travail entre ses trois garçons : l'entretien de la maison, le jardin et la partie administrative de l'entreprise.



Nous leur souhaitons de continuer leur vie paisible le plus longtemps possible et, pourquoi pas, de se retrouver dans 5 ans pour les noces de platine.

Les circonstances nous ont permis de faire une photo de Thérèse et Joseph qui fêtaient leurs 65 ans de mariage en compagnie d'Isabelle GAULTIER et Sylvain DESNOS mariés le jour-même.

● RENCONTRE AVEC LES RÉSIDENTS DE BEAUBOIS

Lors du rallye touristique organisé par « Le moto club de Bourseul » le 12 juin, un apéritif était partagé le midi entre les participants, les organisateurs et les résidents du foyer de vie de Beaubois. C'est à cette occasion, dans la salle d'honneur du château, qu'une résidente avait fait part à monsieur le Maire de son désir d'en savoir plus sur la mairie et le rôle du premier magistrat de la commune.

Monsieur le Maire lui avait alors proposé de venir le rencontrer à la mairie. C'est au mois d'Août que 4 résidents : Tracy HERVOCHE, André BOUDIER, Stéphane DELAHAYE et Stéphane ATHIMON, accompagnés par Lydie BEDEL, sont venus à la mairie. Ils avaient préparé toute une série de questions sur différents sujets tels que l'État civil, les mariages, l'environnement. D'autres questions ont été improvisées et Monsieur le Maire y a répondu avec plaisir avant de leur montrer l'écharpe si importante aux yeux de Tracy.

Avant de partir, les résidents ont visité les locaux et surtout la salle d'honneur où sont célébrés les mariages. Une photo de groupe a conclu cette rencontre.



● LE REPAS DES AINÉS

Le repas annuel des aînés de notre commune a eu lieu le 19 novembre 2016. C'est la société DSP, traiteur à Saint-Michel de Plélan qui a été retenue comme l'an passé pour préparer le repas. Il y avait 134 convives présents à cet après-midi convivial et animé par Ann Laora. Perfectionniste de nature, souriante, enthousiaste et animée de son envie de faire plaisir, de partager et de faire participer son auditoire, elle a conquis le public et celui-ci le lui a bien rendu, une complicité est née. Les présents à cette rencontre festive sont repartis satisfaits et au vu de cette réussite, la municipalité annonce déjà qu'il faut prendre date pour l'an prochain. Sauf imprévu la prochaine rencontre aura lieu le 18 novembre 2017.



Sommaire

Informations municipales p. 2

Mot du Maire p. 3

Compte-rendus des séances
de Conseils Municipaux p. 4/5

Infos utiles p. 6/7

La vie communale p. 8

Etat civil

Calendrier des fêtes

Environnement

Cadre de vie p. 9

Infos diverses p. 10

Prévention

Permis de construire

MEMBRES DE LA COMMISSION BULLETIN

Ludivine ALVES PEREIRA

Madeleine ABBÉ

Raymonde BENOUIFA

Philippe DAULY

Michel LEFEUVRE

Marcel RAFFRAY

Danielle ROUSSIN

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Philippe DAULY, Maire

RÉALISATION ET IMPRESSION

Communicolor - Plédran - 02 96 42 24 85



DISTRIBUTION : 570 exemplaires

Mairie de Bourseul - 02 96 83 02 17

mairie.bourseul@orange.fr

L'année 2016 ne restera pas comme un grand cru dans ma mémoire de vie municipale, ou alors, ce sera comme l'année de l'abandon de projets puisque trois ont été étudiés mais le conseil municipal n'y a pas donné de suite favorable.

- En premier lieu, nous souhaitons conserver le magasin du site de la Coopérative du Gouessant pour en faire un hall de sport. L'étude réalisée par un cabinet spécialisé a permis de démontrer que l'état du bâtiment ne permettrait pas son classement en ERP (Établissement Recevant du Public). Nous avons donc décidé de l'abattre avec le reste du site.
- Nous vous avons soumis un questionnaire pour savoir si les Bourseulais avaient envie d'avoir une boulangerie sur la commune. Vu le peu de réponses obtenues, nous ne nous mobiliserons pas sur ce projet.
- En troisième lieu, nous avons confié au cabinet Infra-Concept le soin de faire une étude sur la faisabilité de mettre en place un assainissement collectif sur les villages du «Pau», «La Ville es Robert», «La Ville Hamonet», «La Goupillière», voire «La Haute Lande». Les coûts estimés et le peu de subventions espérées font que ce projet est également mis au placard pour le moment.

2017 sera, je l'espère, une grande année de réalisation.

- Le lotissement de La Louvelais va voir le jour.
- Dans la continuité, nous terminerons le réseau d'assainissement du bourg.
- Un programme de voirie conséquent est également en préparation

Mais l'événement de début 2017 sera le changement de Communauté de Communes, puisque Bourseul, comme 64 autres collectivités, fera désormais partie de Dinan Agglomération. Difficile de mesurer aujourd'hui tous les changements que cela va entraîner, mais la volonté des élus est de répartir différemment les impôts locaux entre la commune et la communauté d'agglomération en minimisant l'impact sur le contribuable.

Au nom de toute l'équipe municipale et au mien, je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2017.

Philippe DAULY,
Maire

CÉRÉMONIE DES VOEUX

Elle se déroulera le samedi 7 janvier 2017,
à 11h à la salle des Fêtes

Compte-rendus des séances de Conseils Municipaux

Séances d'août à novembre 2016

● LA MAIRIE

LE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur Fabien JOUAN a obtenu l'examen professionnel d'adjoint technique de première classe. Il a sollicité sa nomination à ce grade et le Conseil Municipal l'a acceptée.

Sur la proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal a délibéré en faveur de la nomination de Mme CROUPEL Francine au grade d'adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM).

Depuis la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), la commune de Bourseul était à la recherche d'une solution afin d'avoir une personne effectuant le rôle de coordinateur. Aujourd'hui, une solution a été trouvée par le biais d'un contrat de prestations avec l'association « La Contre Marche » de Saint Brieu, représentée par son Président Monsieur Stéphane L'HER. Ce contrat a pour objet d'assurer une mission de coordination dans l'animation des TAP qui se déroulent le jeudi après-midi en période scolaire. Ce contrat est passé pour une période de 8 mois. Il a pris effet le jeudi 3 novembre 2016 et arrivera à son terme le jeudi 6 juillet 2017. Cette mission a été confiée à Mme Gwenn PACOTTE salariée de l'association. Chaque prestation sera facturée au coût de 133,39€ TTC la journée d'activité.

Pour information complémentaire le nombre d'élèves était de 141 à la rentrée, en septembre, et au 3 novembre il est passé à 146. Dans le même temps le nombre d'enfants participant aux TAP a atteint le chiffre de 123, ce qui a nécessité d'augmenter le nombre d'animateurs afin de respecter les taux légaux d'encadrement. La municipalité a choisi d'opter pour des contrats CDD, reconductibles pendant les périodes scolaires. Pour la période en cours, l'animateur recruté est M. Alan HEITZ.

LES LOCAUX DE LA COMMUNE

Les travaux de réhabilitation de la pièce attenante à la mairie en salle d'archives sont terminés.

Le mobilier de la salle d'honneur a été remplacé par la SAS MENARD qui avait été retenue pour ce marché. Ce remplacement de meubles comprend une table, 24 chaises et 2 consoles pour un montant de 5018,14€ HT.

● GROUPE SCOLAIRE

DIVERS ACHATS

- d'une imprimante couleur Epson avec un jeu de cartouches pour un montant de 561,17€ HT a été réalisé.
- d'un ordinateur de bureau et d'un écran auprès de la société PC and CO pour un montant de 516,00€ HT.
- d'une tablette auprès de la société PC and CO pour un montant de 365,84€ HT.

RESTAURATION ET GARDERIE

Depuis septembre 2015 les tarifs de la restauration et de la garderie n'ont pas évolué.

A partir du premier janvier 2017 les prix des repas vont être augmentés :

Enfants: le prix du repas passera de 2,35€ à 2,40€.

Adultes: le prix du repas passera de 3,68€ à 3,75€.

Les tarifs de la garderie restent inchangés.

PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil départemental a fixé à 115,00€ la somme qui est réclamée à la commune par élève transporté pour l'année scolaire 2015-2016. Le conseil municipal a reconduit la participation de 25% par enfant de la commune. La participation des parents pour un enfant prenant le car est de 28,75€ pour l'année scolaire 2016-2017.

Pour les enfants de Plorec-sur-Arguenon, la totalité de la somme est réclamée à la municipalité.

PARTICIPATION AU FINANCEMENT PAR DES COMMUNES EXTÉRIEURES N'AYANT PAS D'ÉCOLE

En raison de la création d'un Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Pléven – Landébia – Plorec-sur-Arguenon en septembre 2015 et son entrée en fonction officielle en avril 2016, la municipalité de Plorec-sur-Arguenon a signifié qu'elle ne participera plus au financement de l'école pour les enfants intégrant celle-ci à compter de la rentrée scolaire 2016-2017. Elle fait savoir qu'elle continuera de participer financièrement pour les enfants de sa commune déjà scolarisés à Bourseul.

Monsieur le Maire a informé les élus qu'il existe un « droit de fratrie » qui signifie que lorsqu'un enfant est scolarisé dans une école il est impossible d'empêcher les frères et sœurs d'être scolarisés dans ce même établissement et de bénéficier des mêmes droits. Le conseil municipal de Bourseul a émis un avis favorable pour que Monsieur le Maire puisse en aviser la municipalité de Plorec-sur-Arguenon.

A noter, que la commune de Bourseul a décidé de continuer d'accueillir les enfants de Plorec-sur-Arguenon lorsque des parents en feront la demande à la mairie.

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

Le Conseil Municipal a fait le choix de proposer un spectacle pour les enfants de l'école en fin d'année. Il a été choisi parmi plusieurs propositions sur les conseils de Madame Stéphanie SOULABAILLE. L'association « Vent du Large » a proposé un spectacle « Les grandes illusions de Monsieur Figaro ». Ce spectacle a eu lieu le jeudi 1^{er} décembre 2016 lors des TAP. Le coût de cette représentation est de 534,00€ TTC.

● L'ÉGLISE

Un vitrail de l'église a été cassé, l'atelier BOTREL VITRAUX a été contacté pour établir un devis pour sa restauration. Le montant des travaux s'élève à 826,00€ HT.

● ACHAT DIVERS

L'achat d'une benne basculante pour le tracteur SAM SOLARIS a été effectué pour un montant de 400,00€ HT auprès de la SAS OUEST MOTOCULTURE.

LA SIGNALISATION ET LA NUMÉROTATION DES MAISONS

La commune a entrepris d'actualiser la signalisation et la numérotation des maisons.

La SARL SIGNAUX GIROD NORD OUEST a été choisie pour la fourniture des panneaux de signalisation et des plaques numérotées. Le coût de cet achat est de 5 147,03 € TTC. Un courrier a été remis aux personnes concernées et un samedi matin a été consacré à la remise de ces plaques à la salle des fêtes. Environ 50% des personnes invitées sont venues ce matin-là et nous les en remercions.

Nous rappelons également aux personnes ayant reçu un courrier qui ne sont pas venues récupérer leurs plaques de bien vouloir venir les retirer à la mairie.

Nous invitons les personnes qui n'ont pas encore posé ces plaques à le faire pour éviter les pertes et les oublis et surtout favoriser l'arrivée des secours en cas d'urgence. Ces plaques doivent être visibles des rues ou des routes.

L'ANCIEN SITE DU GOUESSANT

Dans notre dernier numéro nous vous avons fait part de notre projet pour le site du Gouessant, à savoir la dépollution du site industriel, la création d'un parking à proximité de l'école avec un accès direct à cette dernière et nous avons aussi évoqué la réhabilitation d'un hangar de 600 m² en hall de sport.

Le projet du hall de sport a été abandonné pour des raisons techniques, le résultat du diagnostic structurel de la charpente métallique du hangar, qui était obligatoire, réalisé par la SARL LOTOUX ESPACE INGENIERIE, indique clairement que les faiblesses des structures ne permettent pas d'envisager la transformation de ce bâtiment en hall de sport classé ERP (Etablissement Recevant du Public).

La dépollution du site et le déblaiement des gravats ont été réalisés comme prévu pendant les vacances scolaires pour l'essentiel. Ces travaux ont été effectués par la Société SARL EIMH de Ploumagoar, pour un montant de 63 202,00 € HT. Un avenant a été nécessaire au marché de la SARL EIMH pour ajouter les travaux supplémentaires relatifs à la démolition du hangar de 600 m² qui devait être conservé. Le coût supplémentaire est de 8 790,00 € HT.

Les plans du parking ont été présentés au conseil municipal par M. Hervé JOSSELIN. Il est prévu 43 places dont deux places pour personnes à mobilité réduite avec des passages piétonniers sécurisés. Un emplacement est également prévu pour permettre à deux cars de stationner sans être sur la rue. Une consultation auprès des entreprises va être initiée. La commune va solliciter également une aide pour ces travaux de parking sécurisé au titre des amendes de police. Les travaux devraient commencer au printemps 2017.

● PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU « PAU » ET À « LA VILLE HAMONET »

Monsieur le Maire avait contacté la société INFRA-CONCEPT pour obtenir une étude de faisabilité sur la mise en place d'un assainissement collectif et d'un réseau d'eaux usées au « Pau » et à « La Ville Hamonet ».

Cette société a proposé deux solutions pour ce projet :

Solution 1 : 2 postes de refoulement vers la station existante, pour un coût de 787 025,00 € HT. Aucune subvention n'étant possible avec cette solution.

Solution 2 : 1 poste de refoulement et une nouvelle station d'épuration pour un coût de 593 625,00 € HT. Ce montant n'intègre pas la totalité des travaux nécessaires. Une subvention est envisageable à hauteur de 40% d'une partie des travaux. Pour réaliser cette version il est nécessaire de trouver un terrain qui convienne, de pouvoir l'acquérir ...

Monsieur SOURDIN de l'Agence de l'Eau, suggérait de rester en assainissement individuel qui est actuellement subventionné.

Tous les habitants concernés par ce projet ont été conviés à la salle des fêtes pour leur présenter les solutions et leur expliquer les raisons pour lesquelles la municipalité n'est pas en mesure de donner une suite favorable à ce dossier. De plus, les compétences en matière d'assainissement collectif vont être reprises par la future communauté d'agglomération de Dinan.

TERRAINS COMMUNAUX

Un accord a été trouvé pour la vente d'un terrain communal à Saint-Méen référencé au cadastre sous le numéro C1254 d'une superficie de 2 270 m², au prix de 20,00 € TTC le m². Les frais seront à la charge des acheteurs.

Une demande d'acquisition d'environ 200 m² de la parcelle B1247 dans le lotissement « La Métairie » a été déposée en mairie. Le conseil municipal, après délibération a décidé de vendre cette partie de terrain au prix unitaire de 25,00 € TTC le m², en précisant que les frais de géomètre et de notaire seraient à la charge des acquéreurs, afin de leur permettre d'effectuer une sortie individuelle pour leur nouvelle construction.

Le terrain communal de la Treunais a été mis à l'ordre du jour pour discuter de son aménagement éventuel et plus largement de son devenir. Trois solutions ont été envisagées : la remise en état avec la réfection d'une pelouse et l'entretien à la charge de la commune, la mise à disposition à un particulier pour y installer des animaux afin d'entretenir la parcelle, ou la vente. Après discussion, le conseil municipal opte pour la mise en vente du dit terrain et charge monsieur le Maire de se renseigner sur sa valeur.

BOULANGERIE

Monsieur le Maire a fait le point sur l'enquête réalisée pour l'ouverture d'une boulangerie. Bourseul compte 465 résidences principales et 65 secondaires.

510 questionnaires ont été distribués sur les 530 habitations recensées. Il a été reçu 155 réponses, soit 30,39% des questionnaires distribués qui représentent 415 habitants.

Les réponses pour ce projet se répartissent comme suit :

• 136 favorables • 9 contre • 10 sans opinion

Les réponses relatives à la fréquentation d'une boulangerie se décomposent comme ci-dessous :

94 familles prendront le pain tous les jours (263 habitants)

29 familles prendront le pain 2 à 3 fois par semaine (80 habitants)

14 familles prendront le pain le week-end (36 habitants)

15 familles prendront le pain à l'occasion (30 habitants)

3 familles ne prendront jamais le pain (6 habitants)

Sur les 155 réponses il y en avait 9 sous la forme anonyme.

Le boulanger de Jugon-les-Lacs est venu à la mairie pour proposer l'installation d'une machine distributeur de pain. Le coût pour la mairie serait l'électricité au mois (environ 25,00 €). Actuellement, il y a un dépôt de pain chez PROXI, superette de Bourseul.

Au vu de ces résultats, Monsieur le Maire et les conseillers municipaux ont validé le fait que la mise en place d'une boulangerie n'est pas envisageable et ne donne pas de suite à l'installation d'un distributeur de pain, lequel ferait concurrence à PROXI qui possède un dépôt de pain.

TARIFS SAUR ANNÉE 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2017.

Le montant de l'abonnement demeure à 68,00 € par an.

Le tarif pour le m³ d'eau consommée reste à 1,17 € le m³.

● PERMANENCES DU MAIRE

Monsieur Philippe DAULY reçoit sur rendez-vous.

● HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mercredi	de 8h à 12h
Jeudi	Fermé
Vendredi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Samedi	de 8h à 12h

Fermé le samedi en juillet et août.

● NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mairie	Tél.: 02 96 83 02 17 - Fax: 02 96 83 06 16 Courriel: mairie.bourseul@orange.fr - Site: www.bourseul.fr
Salle polyvalente	02 96 83 06 41
École	Courriel: ecole.0220747t@ac-rennes.fr - 02 96 83 02 03
Garderie	02 96 83 09 76
Cantine	02 96 83 04 81

● PERMANENCES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Pour tout problème de droit privé, Monsieur PINON, Conciliateur de justice, peut vous aider. Une fois par mois, il tient une permanence à la mairie de Plancoët. Pour prendre rendez-vous, téléphoner au 02 96 84 39 70.

● LE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

La trésorerie de Plancoët est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h45 à 12h,

Le service des Impôts de Dinan est ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h.

Pour connaître les informations fiscales et effectuer l'essentiel des démarches, le site impots.gouv.fr est à votre disposition.

Vous pouvez également joindre le Centre des Impôts

Service au 0 810 467 687 ou 0810 IMPOTS
de lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h.

● LA LISTE ÉLECTORALE

C'est entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre que la révision annuelle de la liste électorale a lieu. Si vous désirez vous inscrire, venez vous faire connaître au secrétariat de la mairie, munis de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

En 2017, vous serez sollicité pour les élections présidentielles les 23 avril et 7 mai ainsi que pour les élections législatives les 11 et 18 juin.

HORAIRES ET COORDONNÉES DE LA GENDARMERIE

Plancoët

Ouvert 7 jours / 7 de 8h à 12h et de 14h à 19h

Les dimanches et jours fériés,
de 9h à 12h et de 15h à 18h

64, rue de l'Abbaye - Tél. : 02 96 84 13 99

Ploubalay

Ouvert les mardis, jeudis et samedis de 14h à 18h

5, rue Joliet - Tél. : 02 96 27 20 17

Au-delà de 19h, appeler en composant le 17.

● RECENSEMENT MILITAIRE

Pensez à venir recenser vos enfants, dès leurs 16 ans, au secrétariat de la Mairie, munis de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

● LES DEMANDES DE CARTES D'IDENTITÉ

Depuis le 1^{er} décembre 2016, la mairie de Bourseul n'est plus en mesure d'enregistrer votre demande : vous devez, comme pour les passeports, vous rapprocher des mairies qui sont dorénavant équipées du dispositif d'enregistrement (sur l'arrondissement de Dinan, il s'agit de: Broons, Dinan, Jugon-les-Lacs, Matignon, Merdrignac, Ploubalay et Plancoët).

Moyennant la présentation de vos documents administratifs, à savoir :

- votre ancienne carte d'identité ou, à défaut, votre acte de naissance (à demander à votre lieu de naissance),
- deux photos d'identité récentes, au format officiel,
- un justificatif de domicile récent (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone fixe),
- un timbre fiscal d'un montant de 25€ si vous êtes dans l'impossibilité de présenter l'ancienne carte, la demande de carte d'identité peut se faire dans n'importe quelle mairie française, ainsi équipée (vous n'êtes plus obligé d'aller dans l'une de votre arrondissement) mais vous devrez récupérer le document dans cette même mairie.

Il est en outre préférable de prendre rendez-vous avec le service concerné.

Vous avez également la possibilité de recourir à une pré-demande en ligne ou à télécharger le CERFA 12100*02 au format PDF et à le renseigner avant son impression.

● AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE DES MINEURS

A partir du 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs redevient obligatoire.

Vous pourrez télécharger sur Internet un formulaire CERFA qui sera rempli et signé par le titulaire de l'autorité parentale. Celui-ci pourra alors voyager muni de ce document joint à la copie de la pièce d'identité du signataire.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017 à Bourseul.

Le calcul de la population légale sera revu grâce à cette enquête ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes,...

Il permettra de voir l'évolution intervenue entre le recensement de 2012 et celui de 2017.

Le recensement pourra être réalisé sur internet ou sur questionnaire papier.

Mme Anne-Claude MORIN a été désignée coordonnatrice de cette opération et 3 agents recenseurs ont été nommés, il s'agit de Mesdames Marylise HUE, Madeleine BRIEND et Ludivine ALVES PEREIRA.



Anne-Claude
MORIN



Marylise
HUE

Madeleine
BRIEND



Ludivine
ALVES
PEREIRA



Déchetterie de Plancoët - Zone artisanale de Nazareth - 22130 Plancoët - Tél. 02 96 80 29 72

Fermeture les dimanches et jours fériés toute l'année

Du 1er février au 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h	
Après-midi		14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h	

Du 1er novembre au 31 janvier

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h	
Après-midi		14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	

Déchetterie de La Landec - Zone artisanale de Beauvent - 22980 La Landec - Tél. 02 96 82 13 71

Fermeture les dimanches et jours fériés toute l'année

Du 1er février au 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin			9h à 12h			9h à 12h	
Après-midi	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h		14h à 18h	14h à 18h	

Du 1er novembre au 31 janvier

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin			9h à 12h			9h à 12h	
Après-midi	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h		14h à 17h	14h à 17h	

Depuis le regroupement des deux communautés de communes, vous pouvez vous rendre à votre convenance dans l'une ou l'autre déchetterie.

A partir de 2017, il faudra être muni d'un badge pour accéder aux déchetteries.
16 passages par an seront autorisés.
Le formulaire de demande est à retirer en mairie ou en déchetterie.

La vie communale

Etat Civil

● NAISSANCES

Erratum : *Charlène SOHIER*, fille de Jean-Yves SOHIER et de Nathalie GILARD, domiciliés à Bourseul (22), «La Louvelais», est née le 30 décembre 2015 à Dinan (22) et non le 30 novembre comme il a été mentionné sur le bulletin précédent

Nais LECOLLINET,

fille de Pierre-Yves LECOLLINET et de Charlène HUBERT, domiciliés à Bourseul (22), au 1 quater, rue Chappedelaine, est née le 17 juin 2016 à Saint-Malo (35)

Floriane BERTHAUD,

fille de Yann BERTHAUD et d'Angélique TISSOT, domiciliés à Bourseul (22), au 2, impasse de la Louvelais, est née le 25 juin 2016 à Saint-Brieuc (22)

Méline JOUAN,

fille de Fabien JOUAN et d'Élodie ROULLIER, domiciliés à Bourseul (22), au 4, rue des coquelicots, est née le 6 juillet 2016 à Dinan (22)

Mya JOUFFE OLÉRON,

fille de Cédric JOUFFE et de Stéphanie OLÉRON, domiciliés à Bourseul (22), au 18 «La ville es Robert», est née le 21 août 2016 à Saint-Brieuc (22)

Ellie BOYER,

fille de Jean, Damien BOYER et de Lucie DESCHAMPS, domiciliés à Bourseul (22), au 1 impasse de la Vallée, « La ville Hamonet », est née le 30 août 2016 à Dinan (22)

Léonie TOUZÉ,

fille de Fabien TOUZÉ et de Manon ROBILLARD, domiciliés à Bourseul (22), au 5, rue des Jonquilles, est née le 15 octobre 2016 à Dinan (22)

Zak CUVELIER FIEVET,

fils d'Émilie CUVELIER et de Stéphanie FIEVET, domiciliés à Bourseul (22), au 12, rue des Camélias, est né le 3 novembre 2016 à Dinan (22)

● MARIAGES

Le 2 juillet 2016,
Sylvain DESNOS, Agent hôtelier, avec *Isabelle GAULTIER*, Aide médico psychologique, résidente à Bourseul (22) au 14, rue de Beauvois, domiciliés à Ruca (22), « Le Haut Marchix »;

Le 6 août 2016,
Mikaël GOUPIL, chauffeur Poids Lourds, avec *Julie BEUREL*, agent de service hospitalier, domiciliés à Bourseul (22), « La Treunais »;

Le 10 septembre 2016,
Maxime ESBENS, Développeur de logiciels, avec *Amandine DAGORN*, employée de vie scolaire, résidente à Bourseul (22) au 12 rue Jues Ferry, Domiciliés à Dinan (22), 9, venelle du Prieuré

● DÉCÈS

Le 9 juillet 2016, est décédée
Marie, Rosalie LESNÉ, veuve FELIN, 84 ans, domiciliée à Bourseul (22), « Olivet »,

Le 22 juillet 2016, est décédé
Francis, Théophile, Eugène DELAMARRE, 90 ans, domicilié à Bourseul (22), « La Haute Lande »,

Le 3 octobre 2016, est décédé,
Guillaume, Julien, Francis JOSSE, 76 ans, domicilié à Bourseul (22), au 65, rue de la Hunaudaye.

Le 2 novembre 2016, est décédé
Patrice, Francis VAN BALKOM, 65 ans, domicilié à Bourseul (22), au 1, « Les Landes Marettes ».

Le 21 novembre 2016, est décédée
Nelly, Flora MOSER, 82 ans, domiciliée à Bourseul (22), au 31, « Le Petit Calage - La ville Hamonet ».

Calendrier des Fêtes 2017



Janvier

- 4 « La Boule Bourseulaise », *Assemblée Générale* dans la salle A. Hénon
- 7 *Cérémonie des vœux* dans la salle Polyvalente à 11h
- 10 « La Bonne Humeur », *Galette des rois et anniversaires des classes 1942*, dans la salle A. Hénon
- 17 « L'Amicale des Anciens Combattants », *Galette des rois* dans la salle A. Hénon
- 18 « La Boule Bourseulaise » - *Concours de Boules*
- 28 « L'Amicale Laïque de Bourseul »
Repas dans la salle Polyvalente

Février

- 15 « La Boule Bourseulaise » - *Concours de Boules*
- Les 24, 25 et 26 « Le p'tit Théâtre de Bourseul », *représentation théâtrale* dans la salle polyvalente (le vendredi au profit de l'Amicale Laïque)

Mars

- 4 « Mathilda – vaincre Lafora », *repas Tartiflette* dans la salle Polyvalente
- 15 « La Boule Bourseulaise », *Concours de Boules*
- 19 *Commémoration de la Guerre d'Algérie*
- 28 « La Bonne Humeur », *Loto interne* dans la salle A. Hénon

Avril

- A définir Le club de Gym, *repas*, dans la salle A. Hénon
- 1^{er} « La société de chasse », *repas* dans la salle Polyvalente
- 8 « La Boule Bourseulaise » - « *Triplettes Formées* »
- 15 « Bourseul Moto Club », *repas ambiance cabaret* dans la salle polyvalente
- 19 « La Boule Bourseulaise », *Concours de Boules*
- 30 « Mathilda - vaincre Lafora », *salon du printemps* - dans la salle Polyvalente

Mai

- 8 *Commémoration de la guerre 39/45*
- 17 « La Boule Bourseulaise », *Concours de Boules*
- 18 « La Bonne Humeur », *sortie spectacle Marie Guerzaille* à saint-Caradec
- 28 « Le Comité des Fêtes », *Courses cyclistes*
- 31 « La Boule Bourseulaise », *Concours de Boules* (Challenge Municipal)

Juin

- A définir « Bourseul Moto Club », *Rallye vélos*
- 5 « L'Amicale Laïque de Bourseul », *Loto* à Plédéliac
- Du 10 au 18 « L'Amicale des Anciens Combattants », *Voyage en Asturies (Espagne)*
- 21 « La Boule Bourseulaise », *Concours de Boules*
- 25 « Le comité des fêtes » et « Jeunesses'club », *inter quartier et feu de la st-Jean* au terrain des sports

● PASSAGE DE L'ÉPAREUSE

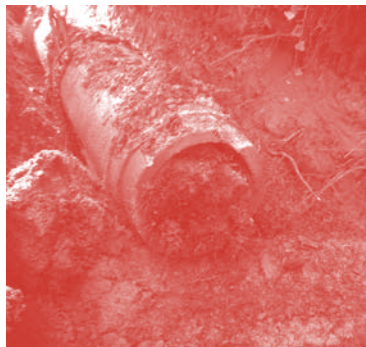
Pour faciliter le passage de l'épareuse et afin d'éviter toute dégradation, il serait souhaitable de rendre visible tout ce qui pourrait lui faire obstacle (bornes électriques, tuyaux d'eau, grillage etc.)

● ÉLAGAGE LE LONG DES VOIES PUBLIQUES

Comme chaque année, nous sommes dans la période propice à la taille des arbres et des haies plantés en bordure des voies communales et chemins.

C'est le moment de vérifier que vos haies et arbres ne gênent aucunement la circulation des cars, camions, engins agricoles accrochant au passage les rétroviseurs. L'élagage permet d'améliorer la sécurité, d'éviter aussi d'avoir des coupures électriques et téléphoniques dues aux branches ou aux chutes d'arbres. Votre responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident.

Le développement de racines peut également endommager les canalisations souterraines. Nous vous remercions de penser à élaguer, si nécessaire, vos plantations en prenant les mesures de sécurité pour effectuer ces opérations et de vérifier que l'envahissement de la végétation ne vient pas détériorer les canalisations et obstruer les écoulements des eaux.



● INFO ÉNERGIE EN BRETAGNE

L'espace INFO-ÉNERGIE du Pays de Dinan propose un service de conseils gratuits, neutres et indépendants. Destiné au grand public, c'est un service financé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) et le Conseil Régional de Bretagne.

Vous avez un projet de construction, de rénovation, des questions sur l'isolation thermique, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance... Vous souhaiteriez avoir une idée des investissements et connaître les aides financières existantes ?

Alors n'hésitez pas à prendre contact à :

**Espace Info Energie du Pays de Dinan
Nathalie Morel, Conseillère Info Energie**

**5 rue Gambetta, 22100 DINAN
Tél. 02 96 87 42 44**

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30
infoenergie@pays-de-dinan.org

● FRELONS ASIATIQUES

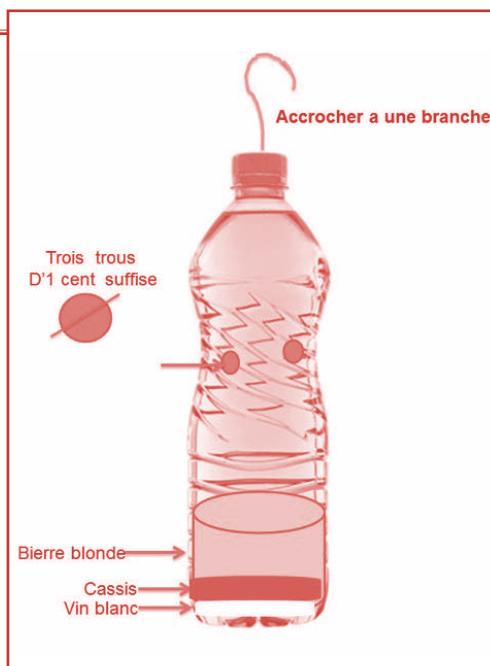
En étudiant le cycle de vie de ce frelon, on s'aperçoit que nous pouvons agir très utilement et individuellement contre le fléau.

En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent.

Seules les reines et jeunes reines se camouflent dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc.

Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter.

C'est à ce moment que nous pouvons agir, en disposant dans nos jardins et en ville sur nos balcons, des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids.



1 reine = 2 000 à 3 000 individus.

Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles plastiques d'eau minérale, de percer trois trous, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé de 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis.

Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril.

Vous pouvez bien sûr prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid.

Changer la mixture de temps en temps et surtout brûler les occupants car ils ne sont pas toujours morts.

Sortis du piège, ils peuvent se réveiller et repartir.

● PRÉVENTION DES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

Les épisodes de froid sont marqués par une recrudescence des intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences sur la santé.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion c'est-à-dire, fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol associé le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire) les consignes sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications.

Pour plus d'information, connectez-vous au :
www.prevention-maison.fr • www.inpes.sante.fr
www.invs.sante.fr • www.ars.sante.fr
ou contactez le centre anti poison au CHU de Rennes au
02 99 28 43 23

« FAIS-TOI VOIR, MÊME DANS LE NOIR »

De nuit, un piéton sans gilet n'est visible qu'à 30m tout en sachant que le mauvais temps accentue le danger (soit la distance parcourue par un véhicule à 130 km/h, en moins d'une seconde). Avec le gilet, sa visibilité est portée à 160m. Le jour, le gilet permet d'être vu à 300m, contre 100m sans cet équipement de sécurité.

Il est alors conseillé aux enfants qui prennent le car de penser à se faire voir lorsqu'ils se dirigent vers les arrêts de car.

Il en est bien évidemment de même pour les marcheurs, coureurs ou cyclistes.

PRÉVENTION DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE DÉMARCHAGE À DOMICILE

(communiqué de la gendarmerie des côtes d'armor)

La gendarmerie constate une recrudescence de cambriolages et de vols dans les habitations, en relation avec des démarchages effectués à domicile et ciblant plus particulièrement les personnes âgées.

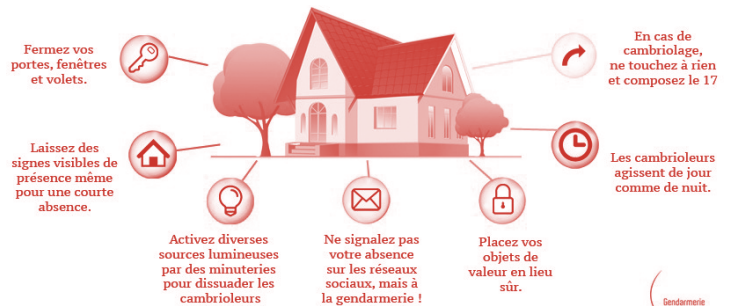
Méfiez-vous des démarcheurs ou quémandeurs, surtout s'ils sont en groupe, et des personnes proposant d'effectuer des travaux à domicile (élagage, nettoyage de peinture, récupérateur de métaux précieux...).

Attention également aux **faux** plombiers, agents EDF ou de société de sécurité, représentants, faux gendarmes ou faux policiers etc.

Exigez toujours la présentation d'une carte professionnelle.

Soyez attentifs et avisez la gendarmerie de tout fait suspect.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



● DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET PERMIS D'AMÉNAGER

Demandeur	Nature de la construction	Lieu de la construction
TRANCHANT Éric	Extension de porcherie	« Saint-Maleu »
ALLAIN Mélanie	Réhabilitation de bâtiment agricole en maison d'habitation	« L'Ardillais »
MORICE Yves	Lotissement	« Saint-Méen »
Commune de Bourseul	Lotissement	« La Louvelais »
COUPÉ Yoann BIDAN Nadège	Maison	3, « Le Bas saint Méen »
ANGLAIS Ludwig	Rénovation	« Le Marchix saint Méen »

● DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Demandeur	Nature des travaux	Lieu des travaux
HAMONIAUX Stéphane	Clôture et fenêtre	2, rue des Jonquilles
LECOURBE Philippe	Carport	« La Treunais »
ABBÉ Yves-Marie	Fenêtres pour poulailler	« La Croix saint Maleu »
BUCHON Cédric	Pose de velux	« La Basse Lande »
OLIVER Philip	Pose de velux	« Olivet »
KADELINÉ Francis	Mur de clôture	12, rue de Beaubois
HAMON Vincent	Création d'ouvertures	« Le Pau »
PINSAULT Gaël	Rénovation maison	20, « Saint-Méen »

● LES SPECTACLES DE CET AUTOMNE

Le comité des Fêtes de Bourseul a organisé l'accueil des Petits Chanteurs à la Croix de Bois lors de leur passage à Plancoët le 11 novembre dans le cadre de leur tournée. Ils ont offerts au public venu les écouter à l'église Saint-Sauveur de Plancoët un programme varié, composé de musiques sacrées, profanes dites « classiques »,



actuelles, traditionnelles et du monde. C'est avec des applaudissements nourris après chaque chant que le public a montré son enthousiasme et son admiration devant ces jeunes artistes.

Le dimanche 13 novembre, le comité des Fêtes était de nouveau à pied d'œuvre avec la venue de l'humoriste CABOCHARD à la salle des fêtes de la commune.

Les histoires et scénettes se sont enchaînées tout l'après-midi. Il a sollicité aussi la participation d'un spectateur pour réaliser l'un de ses sketches.

Un après-midi pendant lequel le public a pu apprécier les qualités de ce comique qui n'a pas hésité à prolonger sa présence sur scène.



● PORTRAITS



Enseignement ou perfectionnement

Les mathématiques, la physique chimie, à domicile ou en ligne, sont les domaines que Monsieur Alexandre FICET se propose de vous enseigner ou de vous aider à performer. Bénéficiant d'une expérience professionnelle en collège, lycée d'enseignement général et professionnel, il saura vous accompagner quel que soit votre niveau scolaire de la sixième à la terminale et au-delà.

Alexandre FICET

**Les Landes Marettes - 22130 Bourseul
02 96 83 04 58 - alexficet.prof@gmail.com**

● LE COMITÉ DES FÊTES

Si vous avez du temps de libre et que vous souhaitez vous investir dans une association, le comité des fêtes est en recherche de bénévoles.

***Vous pouvez contacter le président,
M. RAFFRAY Christophe au 06 33 74 51 76.***

10
11

Médecine Traditionnelle Chinoise

Diplômée de médecine traditionnelle chinoise, d'aromathérapie, de bioénergie, Chantal VALAIX a eu un parcours quelque peu atypique jonché d'obstacles et de souffrances physiques et psychiques. Elle nous confie qu'elle n'est pas devenue thérapeute par hasard, sensible à la beauté de la nature, elle aime tout ce qui reflète l'harmonie et l'esthétique.

Attirée et passionnée par les connaissances de l'univers et de l'invisible depuis toujours, autant sur le plan professionnel thérapeutique que personnel, elle n'a cessé d'apprendre et de comprendre, déjà sa propre différence, ses besoins tout en restant elle-même.

Pour Chantal, ces pratiques intriguent souvent les personnes car elles ne correspondent pas à nos habitudes, à notre éducation, elles peuvent bousculer nos connaissances, nos convictions... Cette médecine n'est pourtant pas récente et permet d'aider à soulager les souffrances psychiques ou physiques, d'améliorer les défenses des êtres humains face à des situations qui peuvent être rencontrées dans le quotidien (stress, pression...).

Chantal nous apprend qu'elle exerce dans plusieurs domaines: l'acupuncture, les massages, les mouvements, les étirements, la respiration... toutes ces thérapies ayant pour vocation entre autres de réduire voire d'éliminer les douleurs, les tensions... Ces méthodes vont dynamiser les énergies et optimiser le potentiel de chacun...

Elle pratique aussi des soins et massages de bien-être qui vont favoriser le ressourcement et la détente selon les besoins du moment.

Chantal exerce à son domicile au 24 « La Treunais » à Bourseul. Pour prendre RV : 02 96 80 49 30 ou 06 12 23 55 50.



● L'AUTO CROSS A BOURSEUL

Pour la première année, le 25 septembre, un auto cross s'est déroulé sur la commune de Bourseul, au lieu-dit «La Rabionnais» sur un terrain appartenant à monsieur LAMÉ. Les travaux réalisés pour la préparation du terrain étaient impressionnant à voir.

Il y avait environ 110 pilotes qui ont enchaîné les manches de compétition.

Côté spectateurs, les organisateurs ont enregistré un petit millier d'entrées payantes. Le spectacle était à la hauteur et les manches se se sont suivies sans perdre un instant, si ce n'était le temps de retirer les véhicules accidentés ou en panne sur la piste. Plusieurs pilotes étaient en terrain connu car ils sont natifs



ou habitants de Bourseul. L'édition 2017 est déjà en préparation, le circuit a été modifié afin de le rendre plus spectaculaire. A l'heure où nous imprimons, la date n'est pas définitivement fixée, mais ce sera probablement au début de l'été.

A noter que l'association des jeunes de Bourseul s'associe à l'organisation 2017.

Nouveaux artisans et commerçants



Artisan Menuisier Ebéniste • Maxime LEBLANC

La Haute Lande - 22130 BOURSEUL

06 23 74 00 31 - www.menuiserieleblanc.fr

L'Entreprise de menuiserie ébénisterie de Maxime LEBLANC, fabrique et pose toutes formes de menuiseries intérieures et extérieures: portes d'entrées, portes intérieures, fenêtres, escaliers, cuisines... Elle est spécialisée dans la réalisation de menuiseries traditionnelles ou contemporaines adaptées à vos maisons, fabriquées sur mesure prenant en compte vos souhaits.

Nous ne sommes pas dans le cadre d'une création d'entreprise sur la commune, il s'agit de vous présenter une nouvelle offre que Maxime veut vous faire connaître et n'est-il pas le mieux placé pour évoquer le développement de celle-ci, sa nouvelle offre, son métier tel qu'il le conçoit.

La parole est à Maxime : « En cette huitième année d'existence, mon entreprise investit toujours et a embauché un salarié. Aujourd'hui je développe une nouvelle activité de découpe de panneaux (plusieurs centaines de coloris au choix) ainsi que le placage des chants. L'artisan que je suis doit rester créatif, doit toujours s'adapter aux projets, aux demandes et aux budgets des clients, il se doit aussi d'apporter son expérience, son expertise, son enthousiasme. Le but de cet article est pour moi de mieux me faire connaître, de vous donner envie de venir me voir à l'atelier, je veux vous montrer combien il est vivant et chaleureux, le bois c'est ma passion. Mon plaisir débute avec la naissance d'un projet et ne se termine pas après le chantier il dure dans mes souvenirs. C'est une grande satisfaction de concevoir, de fabriquer divers ouvrages adaptés aux besoins des clients. Enfin lorsque la pose est terminée que les clients sont pleinement satisfaits, j'aime quand ils s'exclament c'est exactement ce que nous voulions ! C'est à ce moment-là que je suis comblé de bonheur et fier du travail accompli. »

Peintres décorateurs Samuel LE FOLLEZOU & Julie MONJARRET

06 79 28 61 44 - sjcd.livadur@gmail.com

Facebook : S&J Concept Déco

M. Samuel LE FOLLEZOU et Mme Julie MONJARRET sont arrivés à Bourseul en mai 2016. Ce couple d'artisans est associé dans la vie comme en affaires.

Depuis 2014, ils exercent leur métier de peintres décorateurs et bénéficient d'une bonne expérience pratique. Samuel a commencé en 2003 et Julie en 2008. Leur profession présente un large éventail d'activités qui comprend la peinture, les enduits décoratifs, les revêtements muraux, la décoration et la peinture sur meubles... Ils vous aideront à choisir la finition désirée, ils vous guideront et vous accompagneront dans vos projets. L'art d'agencer et de colorer son intérieur est un métier visuel. C'est pourquoi ils vous invitent à taper « S&J Concept Déco » sur internet et vous vous dirigerez sur la page Facebook.

